

Dois-je payée une pension?

Par BASIC, le 01/11/2010 à 10:08

Bonjour,

je suis marié, mais en séparation de corps et de bien

j'ai vécu avec une jeune femme ,nous avons eu un enfant que j ai reconnu celle ci est partie au bout d un an avec une autre personne avec laquelle elle s est marié et refait un enfant

elle est parti a 800km de chez moi et il ne m est pas possible dans ma situation professionnel de la voir souvent

nous avons fixé une petite pension a l'amiable de 100€/mois ce qui est tout a fait raisonnable .

mais cet argent m'est toujours demandé sous des menaces verbales que je ne supporte plus je préférerai faire une épargne pour ma fille de 4 ans plutôt que de verser cet argent suis-je obligé de verser cette pension ?

merci

Par Clara, le 01/11/2010 à 10:58

Bonjour,

Declarez vous cette pension aux impots, et elle, le fait-elle egalement ? Ca prouverait deja que vous la payez. Afin que vous n'ayez plus de reproche, mettez donc en place un virement bancaire, ce qui permettrait qu'elle la recoive à une date precise et n'ai pas à la reclamer. De plus, le virement bancaire serait une preuve de votre participation à l'education de votre fille et

eviterait qu'un jour, l'on vous accuse de ne pas payer et d'avoir à payer des arriérés

Ensuite, rien ne vous empeche de faire une petite epargne à votre fille en plus de la pension.

Votre ex-femme peut aussi faire une demande de pension auprès du jaf et là, suivant vos revenus, la pension pourrait etre revue à la hausse